

La lettre de l'APESC n°8

Avril 2025

Sommaire :

- Inondations, où en sommes-nous ?
- L'anniversaire des 40 ans du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.



Inondations : les Groupes de Réflexion Inondations (GRI) sont au travail sur l'amont du bassin versant de l'Yvette

Comme vous le savez, les récentes crues exceptionnelles ont mis en lumière la vulnérabilité de notre territoire face aux inondations. Consciente de l'urgence d'agir, l'APESC a proposé la création des **Groupes de Réflexion Inondations (GRI)** afin d'identifier les problématiques locales et de proposer des solutions concrètes à valider par les communes, SIAHVY et PNR.

Chaque **GRI** travaille à renseigner les **Fiches de Constat Inondations** afin de noter les dommages, d'analyser les causes et de formuler des propositions d'entretien et d'aménagements contre les inondations. L'objectif des **GRI** est de constituer un **Recueil des Fiches de Constat Inondations** à transmettre aux autorités compétentes. Les **GRI** se sont regroupés en « **Collectif des Groupes de Réflexion Inondations en Vallée de Chevreuse** ».

Le 6 mars dernier les référents des **GRI** se sont réunis pour lancer le travail de réalisation du **Rapport Inondations 2025**. À cette occasion, un comité dédié a été constitué qui s'est réuni le 20 mars dernier.

La progression de ce travail est significative, voici quelques éléments concernant les **causes identifiées des inondations ainsi que des pistes de réflexion et des suggestions que nous ont reporté les GRI**.

1. Cernay la Ville

Un plan inondations 2025 est en cours d'élaboration, axé sur l'augmentation et le confortement des Zones Naturelles d'Expansion de Crues (ZNEC) et le rétablissement hydraulique du Rouillon qui inclut la réhabilitation de 50 mètres de buse pour la traversée du village. Les études sont en cours et les travaux sont prévus en septembre. Des fiches actions sont travaillées avec le PNR et les Services EP et GEMAPI de Rambouillet Territoires, et des demandes de financement sont en cours. La commune prévoit également l'achat de matériel et travaille sur des fiches de conseils aux habitants.

2. Chevreuse

❖ **Hameau de Hautvilliers**, les ruissellements des champs et des bois ont entraîné de forts débordements du fossé et des voies qui ont inondé des habitations et aggravé les inondations en fond de vallée. Il est préconisé de curer ce fossé, déboucher ses buses, supprimer les embâcles, reprendre son tracé, le remettre aux dimensions nécessaires et de créer des rétentions d'eau pour sécuriser le coteau. Un modèle hydrologique des ruissellements sera réalisé par le SIAHVY et le PNR à partir de données LIDAR. La commune a demandé que le PNR intègre l'étude du fonctionnement du fossé dans sa « Déclaration d'Intérêt Général – Étude ruissellement ». Elle a aussi annoncé mettre à disposition des habitants du matériel pour la réalisation d'un chantier citoyen participatif souhaité par ces derniers.

- ❖ **La résidence des Pendants du Rhodon** a été inondée par les débordements du Rouillon du Claireau, notamment en raison de buses sous-dimensionnées et obstruées et de la saturation du réseau d'eaux pluviales. Des actions suggérées incluent la régulation en sortie du fossé, la création de mares en amont, la remise en état de la zone d'expansion ancienne, la révision du parcours (suppression des angles droits, nettoyage des buses), ainsi que le redimensionnement de la buse d'évacuation de l'eau qui traverse la résidence.
- ❖ **À Trottigny**, la forte submersion du carrefour Saint Laurent a été due aux ruissellements des champs environnants représentant 1,1 km², soit 110 000 m³ d'eau. La zone d'expansion des crues est très insuffisante. Le ru de la Goutte d'Or recevant les eaux de la Madeleine devrait être aménagé avec des redents afin de ralentir le flux d'eau descendant sur Chevreuse.
- ❖ **Le fond de vallée** a vu une combinaison des débordements de l'Yvette et de ruissellements venant de rues et de terrains en forte pente ainsi que de l'amont du canal de l'Yvette. La solution aux débordements de l'Yvette se situe en amont au niveau de ses affluents où des aménagements devront permettre de retenir l'eau plus longtemps. L'implantation d'avaloirs et la reconstitution d'un fossé disparu permettrait de limiter les inondations de ruissellement. L'entretien des avaloirs et de la végétation des berges par les copropriétaires et l'augmentation de la section des réseaux d'eaux pluviales à deux endroits sont proposés.

3. Choisel

Le hameau d'**Herbouvilliers** a subi, à nouveau, les forts ruissellements des eaux des champs de Boullay les Trous, du plateau de Chevreuse et du château de la Fillolière qui se déversent sur l'abreuvoir puis sur les habitations.

Il y a plusieurs solutions à mettre en œuvre : curage des fossés, augmentation des diamètres de plusieurs lignes de buses et création de retenues d'eau temporaires.

4. Dampierre en Yvelines

❖ **Rouillon et marais de Maincourt**

Ruissellements et buses bouchées provoquent de fortes inondations. Il convient de dégager l'accès au Rouillon de Maincourt (éboulements) afin de le nettoyer des embâcles. Il est également nécessaire d'entretenir et d'améliorer les ouvrages existants, grilles, déversoirs et collecteurs et de prévoir la création d'une retenue d'eau pour mieux réguler les crues. Il convient également de curer le marais de Maincourt en respectant la zone de biodiversité.

❖ **Rouillon de Valence, Butte Rouge**

Les inondations ont provoqué deux effondrements de route. Il convient d'aménager des retenues d'eau dans les parties boisées à la limite des champs, de mettre en cohérence les diamètres des buses, de réfléchir au débit d'eau issu des champs allant dans le rouillon et de le nettoyer des nombreux embâcles constatés.

❖ **Rue de l'Érable, Butte Rouge**

Plusieurs maisons ont été inondées par les ruissellements de la Butte Rouge et du bois de la Crène. Retarder l'arrivée de l'eau par l'aménagement de retenues sur le plateau et dans les bois limiterait fortement les ruissellements. En plus du nettoyage du rouillon et de son élargissement par endroit, il conviendrait d'aménager la rue de l'Érable afin que l'eau s'y écoulant soit guidée vers le rouillon par la sente de la Brèche.

5. Saint Rémy lès Chevreuse

❖ **Ru du Montabé, quartier Beauséjour**

Une soixantaine de maisons ont été inondées dans le quartier de Beauséjour. Le tunnel du Montabé sous l'ancienne voie ferrée, le chemin de Coubertin et la piste cyclable présente une section efficace insuffisante, tout comme le pont de la rue des Molières.

Plusieurs pistes sont en phase de réflexion pour supprimer l'effet d'entonnoir que constitue ce tunnel en contrebas du quartier de Beauséjour. Concernant le pont des Molières, une première solution consisterait à augmenter la section efficace du flux d'eau. Par ailleurs, la direction du domaine de Saint Paul s'est déclarée favorable à la création d'une zone d'expansion de crue sur son terrain. Le projet de renaturation du Montabé reste en suspens. Enfin, en amont, plusieurs zones se prêtent à la création de zones d'expansion des crues.

À noter que le 23 mars 2025, une trentaine d'habitants se sont mobilisés pour procéder au nettoyage et à une expertise de l'état du Montabé. Bravo à eux, nous saluons leur initiative !

❖ **Ru du Rhodon et confluence avec l'Yvette**

En centre-ville des habitats, caves, garages ont été inondés par le débordement du Rhodon. Dans le périmètre environnant la confluence Rhodon/Yvette les niveaux d'eau atteints variaient entre 1m et 1m40. La principale cause réside dans le resserrement du lit du Rhodon réalisé après la seconde guerre mondiale.

Une première solution consisterait à créer des zones d'expansion des crues en amont sur le territoire de la commune de Milon la Chapelle où quatre parcelles de terrain pourraient être aménagées. La seconde piste serait de restituer au Rhodon son cours méandré.

❖ **Fond de vallée**

Des habitats, parkings, jardins ont été inondés ainsi que des bâtiments publics et commerciaux par les débordements de l'Yvette. Les causes principales relèvent d'un manque d'entretien des bras de l'Yvette, du resserrement artificiel du lit et de la présence de nombreux embâcles de toutes sortes.

Plusieurs préconisations ont été répertoriées : un meilleur pilotage des vannes du barrage au droit du Centre Benoit Frachon, le curage du lit au même endroit, la réparation du barrage entre l'Yvette et le fossé venant de l'ancien lit, l'entretien des différents lits, et l'élévation de merlons de terre pour protéger les immeubles de la rue de Paris.

Il est à noter que la commune et le SIAHVY proposent un aménagement des berges à la confluence Yvette-Rhodon-Montabé qui augmentera la capacité d'écoulement des eaux.

6. Accompagnement des sinistrés

Le SIAHVY a retenu la candidature d'un Bureau d'Études pour accompagner les sinistrés qui en feront la demande, les critères d'éligibilité sont en cours de définition, le dispositif sera prêt début mai. Par ailleurs, plusieurs communes, notamment Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, envisagent de mettre en place une aide financière à destination des sinistrés.

Construire une gestion durable des inondations

Ces quelques exemples concrets illustrent l'importance du travail déjà réalisé par les **Groupes de Réflexion Inondations (GRI)**, qui, comme nous l'écrivions dans notre précédente lettre, **constituent une mobilisation essentielle**, pour **adapter nos modes de vie et améliorer nos dispositifs de prévention face aux inondations**.

Les exemples ci-dessus, émanant des premières Fiches de Constat Inondations des GRI, indiquent d'ores et déjà une **remarquable unicité des constats et des propositions de solutions** :

1. **Il est indispensable de développer le principe des retenues d'eau temporaires en amont pour la restituer progressivement vers l'aval.** Les mares, les bassins, les zones d'expansion naturelles des crues, les redents, les fossés... provoquent un retard au flux de descente de l'eau qui **limite les débordements en aval dans les fonds de vallée.**
2. **Le ruissellement** doit être pris en compte pleinement dans le financement de la prévention inondation qui nécessite aujourd'hui des dossiers complexes. Nous avons constaté dans plusieurs cas que ruissellements et débordements sont intimement liés, l'un générant l'autre. Par exemple en bordure des champs cultivés, les ruissellements provoquent des débordements des fossés qui à leur tour ruissellent vers les habitations. Dans ce cas, **les retenues d'eau temporaires dans les champs ou à leurs lisières constituent une réponse adaptée.**
3. **L'entretien permanent** des fossés et cours d'eau non domaniaux est une **nécessité absolue** afin d'être en mesure de **limiter les effets des prochains évènements météorologiques** qui pourraient être encore de plus grande intensité. Nous rappelons que, selon les textes en vigueur, leur maintien en état opérationnel est de la responsabilité des propriétaires publics ou privés.
4. Les réseaux d'eaux pluviales (EP) ont été fréquemment saturés en raison de l'intensité des pluies. Dans certains cas, les réseaux d'eaux usées (EU) ont été envahis par les EP. Pour des cas constatés, il serait pertinent de **reconsidérer les diamètres** des conduites EP ainsi que les **emplacements des regards EU.**
5. Il est urgent que les communes du bassin amont situées dans les Yvelines **disposent d'un PPRI**, dont l'absence constitue un obstacle à l'obtention de certaines aides financières.

Proposer un projet global et efficace

L'unicité des constats et des propositions d'aménagement ainsi que des opérations d'entretien démontrent, comme nous l'avons souligné, que **la coordination intercommunale est essentielle pour fédérer autour d'un projet global.** Cela permet de créer une dynamique où l'ensemble pèse bien plus que la somme des initiatives individuelles. **Cela favorise également un dialogue constructif** avec les élus et les services compétents, **condition indispensable à une approche cohérente et efficace.**

Nous rappelons que la prochaine réunion **du Collectif des référents des GRI est prévue le 29 avril prochain à 20 heures, Maison des Associations de Chevreuse.**

Pour participer aux Groupes de Réflexion Inondations

Contactez-nous à apesc.chevreuse@gmail.com

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse fête ses 40 ans !

Les grandes dates du PNR :

- Le 9 décembre 1985 : arrêté portant approbation de la Charte par le ministère de l'Environnement ; le 10 décembre 1985 : ratification par la Région Île-de-France : création officielle du Parc !
- En 1989, le Parc s'installe au Château de la Madeleine.
- En 1995, le Parc réalise les premiers inventaires communaux du patrimoine.
- En 1997, l'observatoire photographique des paysages voit le jour.
- En 2006, un débat public relance la réflexion sur plusieurs tracés de prolongement de l'autoroute A12. Le Parc, les communes et les associations ont exprimé leurs préoccupations environnementales et ont défendu la préservation de leur territoire.
- De 2007 à 2013, la charte du Parc est révisée, ses grandes orientations sont redéfinies et son périmètre est étendu au territoire actuel des 55 communes.
- En 2016, le région Ile de France attribue au Parc la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Étangs de Bonnelles. L'autre Réserve Naturelle Régionale du territoire est Val et Coteau de Saint Rémy lès Chevreuse.
- En 2018, le Parc récupère et restaure l'ancienne maison des garde-barrières de Saint Rémy lès Chevreuse.
- En 2021, le Parc avec la commune de Saint Rémy lès Chevreuse a porté un projet de renaturation de l'Yvette sur plus d'un kilomètre en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SIAHVY.



Le Parc a prévu une série d'activités pour cette année anniversaire, voir <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/1985-2025-le-parc-fete-ses-40-ans>.

Soutenez et rejoignez l'APESC

Si vous êtes adhérent de l'APESC, nous vous invitons à renouveler votre adhésion pour l'année 2025.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, rejoignez-nous !

Nous serions ravis de vous accueillir et de partager avec vous nos projets et initiatives.

Pour toute information et contact avec l'APESC :

- <https://www.apesc-chevreuse.org>
- apesc.chevreuse@gmail.com